



Volet B

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*16041701\*

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14-03-2016

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE TONLONAI

Greffe

N° d'entreprise : 0504.924.788

Dénomination

(en entier) : **AGRI VAN MOORLEGHEM**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 7538 Tournai (Vezon), rue des Français, 14

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Modification des statuts**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "AGRI VAN MOORLEGHEM" dressé par le notaire Christian QUIEVY à Antoing, le 8 mars 2016, il résulte que l'assemblée a décidé de :

- modifier l'objet social pour le libeller comme suit : « La société a pour objet :
- l'entreprise de travaux agricoles et horticoles divers pour compte propre et pour compte de tiers;
- le stockage de produits agricoles ;
- les travaux de terrassements et de manutention;
- l'achat, la vente de produits de ferme;
- l'achat et la vente de semences;
- la culture et l'élevage;
- le transport routier dans son acceptation la plus large;
- le transport de marchandises et d'animaux ;
- la vente d'outillage et pièces relatifs aux activités ci-avant.
- l'exploitation d'un atelier de réparation et entretien pour matériel agricole et véhicules motorisés ou non.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces services, à la réalisation de ces conditions.

La société pourra acquérir ou ériger tout bien immobilier lié à son activité.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits ».

- coordonner les statuts avec les décisions qui ont été prises.

Pour extrait analytique conforme, déposé avec une expédition de l'acte, la coordination des statuts et le rapport du gérant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature